



UNION INTERPARLEMENTAIRE

5, CHEMIN DU POMMIER
CASE POSTALE 330
1218 LE GRAND-SACONNEX / GENÈVE (SUISSE)

TELEPHONE (41.22) 919 41 50 - TELECOPIE (41.22) 919 41 60 - E-MAIL postbox@mail.ipu.org
ADRESSE TELEGRAPHIQUE : INTERPARLEMENT GENEVE

SEUL LE TEXTE PRONONCÉ FAIT FOI

**Déclaration du Président de l'Union interparlementaire, M. Pier Ferdinando Casini,
au Forum des Parties prenantes sur « Le rôle des parties prenantes nationales et locales
dans l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'aide »
Rome, 12 juin 2008**

Monsieur le Président,

C'est un plaisir pour moi que de pouvoir prendre la parole à la présente réunion et je voudrais en profiter pour adresser mes remerciements à la Division des Nations Unies pour le développement économique et social pour son précieux concours à la préparation de cette manifestation. L'UIP s'efforce depuis de nombreuses années de faire entendre la voix des parlements aux Nations Unies et nous sommes heureux d'avoir avec la Division et en la personne du Secrétaire général adjoint de l'ONU chargé de cette division, M. Sha Zukang, un partenaire pleinement conscient de l'importance d'édifier un mécanisme de consultation des parlements au sein des Nations Unies.

Le premier Forum pour la coopération en matière de développement approche à grands pas et les parlementaires, de même que les représentants de la société civile et des autorités locales, ont été invités à donner leur point de vue sur une des questions centrales de la coopération en matière de développement, à savoir, comment améliorer la qualité et l'efficacité de l'aide. Nous avons tous beaucoup à faire dans ce domaine, et nous pouvons en grande partie le faire ensemble. Une meilleure interaction entre les parlements et la société civile devrait en effet permettre de renforcer le contrôle des flux d'aide et de leur impact. De même, un renforcement de l'interaction entre parlements et autorités locales devrait conduire à une répartition plus équitable des flux d'aide entre le gouvernement central et les administrations locales. L'une de nos tâches dans le cadre du présent Forum est de définir ce que nous pouvons faire ensemble et séparément. Et il y a longtemps que nous aurions dû le faire.

Les questions relatives à l'aide publique au développement ne sont pas nouvelles pour l'UIP. En avril dernier, notre Assemblée au Cap a adopté une résolution globale sur le thème du « Contrôle parlementaire des politiques étatiques en matière d'aide étrangère » dont le principal artisan, M. François De Donnea, de la Belgique, est ici présent. Dans ce texte, comme dans nombre de ses déclarations politiques, l'UIP a abordé à peu près tous les aspects liés à l'aide.

Les débats ont bien sûr porté en grande partie sur le volume de l'aide et sur le fait que les Etats devaient respecter leur engagement d'affecter 0,7 % du PIB à l'aide au développement et de

relever l'aide de 50 milliards de dollars d'ici 2010. A ce sujet, je voudrais rappeler l'équilibre précaire qui existe, sur le plan politique, entre quantité, d'une part, et qualité et efficacité, d'autre part. Dans les pays bénéficiaires de l'aide, nos collègues parlementaires ont parfaitement conscience qu'un accroissement de l'aide ne signifie pas forcément une amélioration de l'aide et qu'une aide mal pensée peut entraîner toutes sortes d'altérations coûteuses de l'économie et du tissu social. Dans les pays donateurs, on ne sait que trop combien il est difficile d'obtenir des budgets d'aide plus généreux sans donner la preuve des résultats qu'elle peut produire sur le terrain. Aussi est-il important que nous fassions mieux notre travail auprès de nos contribuables, en leur expliquant les résultats concrets de leurs contributions.

Ainsi, nous avons toutes les raisons du monde de nous intéresser au présent débat et d'y prendre part. Cela devrait en outre nous aider à mettre à profit la Déclaration de Paris de 2005 qui fait référence à plusieurs reprises à la nécessité de renforcer le contrôle parlementaire, élément crucial pour l'adhésion et la responsabilisation de part et d'autre.

Monsieur le Président,

La résolution de l'UIP offre une base pour la suite des travaux visant à garantir que les parlements participent plus activement à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et programmes nationaux de développement. Pour vous donner une idée de ce que l'UIP fait en ce sens, d'ici la fin de l'année, elle va examiner des cas concrets afin de mesurer l'implication des parlements, de relever les éléments qui font obstacle au plein engagement des parlementaires et, in fine, de proposer des solutions pour surmonter ces obstacles. Dans ce cadre, nous serons particulièrement attentifs à l'aide financière fournie au secteur de la santé, en particulier au regard des OMD 4 et 5 qui ont trait à la santé maternelle, néonatale et infantile.

Avant de conclure, je voudrais dire quelques mots au sujet de l'ordre du jour de la présente réunion. S'agissant de la question d'aligner l'aide sur les stratégies nationales de développement, la lenteur des progrès nous préoccupe. Par ailleurs, l'aide promise fait trop souvent défaut, de sorte que les parlements peuvent difficilement évaluer dans quelle mesure elle répond aux priorités énoncées dans les stratégies de développement. Sur le fond, les parlements ne participent pas suffisamment aux Stratégies de réduction de la pauvreté. L'influence excessive des donateurs dans les processus de planification nationale conduit à mal choisir les priorités. Il suffit de voir comme on s'est désintéressé de l'agriculture, ce qui a contribué à ce que les pays ne soient plus à même de nourrir leur population et les livrent aux vicissitudes des marchés mondiaux ; ou encore combien les femmes ont été négligées dans le financement de l'aide, malgré leur rôle central dans le processus de développement.

Il y a actuellement un vif débat dans les parlements sur la question de savoir si l'on peut légitimement assortir l'octroi de l'aide de conditions, et lesquelles, le minimum semblant être que les pays qui aspirent à bénéficier de l'aide respectent un certain nombre de normes relatives aux droits de l'homme et à la bonne gouvernance. Cependant, cette préoccupation amène une question plus générale, à savoir qui négocie ces conditions de part et d'autre, et comment. Ici encore, les parlements ne sont pas suffisamment représentés. En ce qui concerne l'aide liée, permettez-moi de synthétiser la multitude de questions qui se posent en une seule : comment obtenir des données exhaustives et fiables pour pouvoir mesurer concrètement quelle proportion de l'aide n'est pas liée ?

Enfin, pour ce qui est du choix de la méthode, l'UIP a une nette préférence pour le soutien budgétaire par rapport aux autres modalités de l'aide. Si tout le monde est d'avis qu'une plus grande part de l'aide doit prendre la forme d'un soutien budgétaire, une fois encore, l'évolution se fait trop lentement. L'aide fournie de cette manière ne correspond qu'à 10 % de l'aide totale, alors que c'est la méthode qui coûte le moins cher en termes de transactions, que c'est celle qui a le plus de chances de cadrer avec les plans nationaux de développement, qu'elle limite le besoin de coordination entre donateurs et, surtout, qu'elle est la plus propice au contrôle parlementaire. Sur ces considérations, je vous souhaite un débat fructueux.